

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction et objet de la réunion

La Première réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp) est convenue d'une feuille de route concernant les activités que le PAM doit entreprendre au titre du processus ECAP au cours du présent exercice biennal. La réunion est également convenue de constituer trois Groupes de correspondance : sur le bon état écologique et les cibles, sur le suivi et sur l'analyse économique et sociale dans le cadre de l'application de l'EcAp en Méditerranée et en appui au Groupe de coordination EcAp.

Le Groupe de correspondance sur le BEE et les cibles sera composé d'experts nationaux désignés par les Parties contractantes, et il sera coordonné par les composantes du PAM/PNUÉ et l'Unité de coordination. Il s'emploiera à traiter efficacement, en procédant à un débat et à une analyse approfondis, tous les objectifs écologiques (OE), et il sera divisé en 3 Clusters¹ : 1) OE relatifs à la pollution et aux détritiques (OE 5, 9, 10 et 11); 2) OE relatifs à la biodiversité et à la pêche (OE 1, 2, 3, 4 et 6); et 3) OE relatifs aux conditions hydrologiques et à la GIZC (OE 7 et 8). Les résultats escomptés du groupe consistent à définir la méthodologie de détermination des cibles méditerranéennes, ainsi qu'à identifier le BEE et les cibles dans le cadre d'un processus participatif ouvert aux Parties contractantes, aux acteurs concernés et aux composantes du PAM. Lors que ces résultats auront été approuvés par le Groupe de coordination EcAp, ils seront soumis à la Dix-huitième réunion des Parties contractantes.

Lors de cette deuxième réunion, qui a lieu après celle du Cluster "Biodiversité et Pêche" tenue à Rome les 7 et février 2013, il est prévu : d'examiner les méthodologies et les approches de détermination des cibles (en tant qu'éléments qualitatifs et quantitatifs de la détermination du BEE); de prendre en compte les objectifs et cibles existants pertinents et les méthodologies sous-jacentes et d'apprécier dans quelle mesure ils conviennent pour servir dans le contexte de la Convention de Barcelone, et de prendre des premières dispositions pour établir un projet de liste de cibles et de BEE correspondants sur les zones côtières et l'hydrographie.

La réunion du Cluster "zones côtières et hydrographie" du Groupe de correspondance sur le BEE et les cibles se tiendra les 12 et 13 mars 2013 à l'hôtel Gazi Park, à Ankara (Turquie), avec l'ordre du jour suivant :

1ère Journée: mardi 12 mars 2013

1. L'accueil et l'inscription des participants auront lieu à partir de 8h45, et les délégués sont priés de bien vouloir se présenter suffisamment à l'avance pour pouvoir prendre place dans la salle de conférence 15 minutes avant le début de la séance d'ouverture.

Point 1 de l'ordre du jour: Discours de bienvenue, ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour (9h30-9h45)

2. La réunion sera ouverte par le représentant du Ministère de l'environnement, du de l'urbanisation de la Turquie et par la Secrétaire exécutive et Coordinatrice du

¹ Par souci de simplification pratique, le terme anglais de Cluster s'applique désormais aussi en français et correspond aux termes employés précédemment dans les documents ECAP de "module thématique" ou "groupe sectoriel".

PAM/PNUE-Convention de Barcelone, Mme Maria Luisa Silva Mejias.

3. Un service d'interprétation simultanée en anglais, français et turque sera assuré tout au long de la réunion.
4. Il est prévu que la réunion adoptera un relevé de conclusions et recommandations.

Point 2 de l'ordre du jour : Introduction au programme de la réunion, Organisation des deux journées (9h45-10)

5. Le déroulement de la réunion sera expliqué par le Secrétariat.

Point 3 de l'ordre du jour: Présentations liminaires (10h–11h)

6. Le Secrétariat rappellera brièvement le processus d'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique et les résultats qui en sont escomptés au cours du présent exercice biennal et au-delà.
7. Le Centre d'Activités Régionales/Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) fera une présentation sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée ainsi que sur le protocole GIZC
8. Le Secrétariat présentera :
 - Approches pour la détermination du BEE et des cibles en rapport avec les objectifs écologiques "Zones Côtières et Hydrographie" dans le cadre de l'approche écosystémique, à savoir : l'objectif écologique 7 (OE7) "Hydrographie" et l'objectif écologique 8 (OE8) "Ecosystèmes et paysages côtiers"; et,
 - Objectifs existants, pertinents pour la mer Méditerranée, en matière de zones côtières et d'hydrographie.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED WG.374/3 " Approches pour la détermination du bon état écologique (BEE) et des cibles en rapport avec l'objectif écologique 7 (OE7) "Hydrographie" et l'objectif écologique 8 (OE8) "Ecosystèmes et paysages côtiers" dans le cadre de l'approche écosystémique

Document d'information: UNEP(DEPI)/MED WG.374/Inf.3 " Cibles existantes pertinentes pour la mer Méditerranée concernant les objectifs écologiques suivants dans le cadre de l'approche écosystémique : OE7 (Conditions hydrographiques) et OE8 (écosystèmes et paysages côtiers)"

Pause café: 11h -11h30

Point 4 de l'ordre du jour: Plénière – Séances de débat (11h30–12h30 & 14h–17h)

Pause café: 15h30-16h

9. Ces séances doivent permettre :
 - de débattre des méthodologies et des approches pour la fixation de cibles (en tant qu'éléments qualitatifs et quantitatifs de la détermination du BEE) ;
 - d'examiner les objectifs et cibles existants et pertinents ainsi que les méthodologies sous-jacentes et d'apprécier dans quelle mesure ils

- conviennent pour en tirer parti dans le contexte de la Convention de Barcelone.
- D'établir un projet de liste de cibles/objectifs et de BEE correspondants

sur les thèmes ci-dessous :

1. Hydrographie
2. Ecosystèmes et paysages côtiers

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED WG.374/3 " Approches pour la détermination du bon état écologique (BEE) et des cibles en rapport avec l'objectif écologique 7 (OE7) "Hydrographie" et l'objectif écologique 8 (OE8) "Ecosystèmes et paysages côtiers" dans le cadre de l'approche écosystémique

2^{ème} Journée : mercredi 13 mars 2013

**Point 4 de l'ordre du jour: Plénière – Séance de débat
(9h30–11h30) (suite)**

**Point 5 de l'ordre du jour : Plénière – Présentation des résultats et conclusions
(11h30 – 12h30)**

10. Le Secrétariat présentera les résultats et conclusions des séances de débat.

**Point 6 de l'ordre du jour: Adoption des recommandations et conclusions
(14h-16h30)**

11. La réunion examinera, modifiera si nécessaire, et adoptera le relevé de conclusions et recommandations dégagées des débats et présentées par le Secrétariat.
12. Le rapport de la réunion sera établi par le Secrétariat à un stade ultérieur et adressé à tous les participants pour examen et modifications éventuelles en vue de son adoption.

**Point 7 de l'ordre du jour: Examen de la marche à suivre et clôture de la réunion
(16h30 – 17h)**

13. Les participants conviendront des prochaines étapes du processus et la clôture de la réunion interviendra le mercredi 13 mars 2013 à 17 heures.

Note:

Pauses café: 10h30-10h45 et 15h45-16h

Pauses déjeuner : 12h30 -14h

EMPLOI DU TEMPS

mardi, 12 mars 2013		
09:30-09:45	1. Discours de bienvenue, ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour	Document/s de travail UNEP(DEPI)/MED WG.374/1 UNEP(DEPI)/MED WG.374/2
09:45-10:00	2. Introduction au programme de la réunion, Organisation des deux journées	Document/s de travail UNEP/(DEPI)/MED WG.374/2
10:00 – 11:00	3. Présentations liminaires	Document/s de travail UNEP/(DEPI)/MED WG.374/3 & 373/Inf.3
11:00 – 12:30 & 14:00 – 17:00	4. Plénière – Séance de débat	Document/s de travail UNEP/(DEPI)/MED WG.374/3 & 374/Inf.3
17:00	Fin de la journée	
mercredi, 13 mars 2013		
09:30 – 11:30	4. Plénière – Séance de débat (suite)	Document/s de travail UNEP/(DEPI)/MED WG.374/3 & 374/Inf.3
11:30 – 12:30	5. Plénière – Présentation des résultats et conclusions	Document/s de travail UNEP/(DEPI)/MED WG.373/4 & 374/Inf.3
14:00-16:30	6. Adoption des recommandations et conclusions	
16:30 – 17:00	7. Examen de la marche à suivre et clôture de la réunion	